

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La peine de mort

L'affaire Brière a replacé au premier rang de l'actualité la question toujours intéressante de la peine de mort. Doit-on l'abolir ? doit-on la maintenir ?

Alphonse Karr avait tranché la question par une boutade bien connue ; « que messieurs les assassins commencent » ; mais la trancher n'est pas la résoudre. A vrai dire la question n'est pas une de celles sur lesquelles on peut se faire une opinion absolue ; des raisons militent contre la peine de mort ; d'autres interviennent pour dicter son maintien.

Il convient donc de serrer le débat et de le limiter à la seule France, si on veut pouvoir discuter la question avec quelque possibilité de la résoudre d'une façon précise.

Et, d'abord, il convient de remarquer que la peine de mort est très rarement appliquée. Le jury se montre d'une clémence presque immuable envers la plus grande partie des crimes, envers tous ceux qu'on qualifie à tort ou à raison de professionnels.

Il y a dans ce manque de répression une tendance défavorable et qu'il conviendrait d'enrayer. Nul n'a le droit de tuer son semblable, pas plus par amour (?) que par haine, et il convient de se demander si les jurés, n'ayant plus à craindre, — c'est à dessein que nous employons ce mot, — car il caractérise l'état d'esprit de bien de jurés, — la peine capitale pour l'inculpé, ne se montreraient pas plus sévères pour ceux qui bénéficient aujourd'hui de leur indulgence.

Débarassés de cette obsession ils examineraient avec plus de précision, sinon avec plus de clairvoyance, les affaires qui leur sont soumises.

Ainsi, en France, il se pourrait fort bien que la peine de mort soit non seulement inutile, mais qu'elle soit nuisible. Inutile, parce qu'elle ne peut rien contre les circonstances qui environnent le meurtre ; nuisible, car elle fait entrer dans la justice répressive un élément de trouble qui, quelquefois provoque l'acquiescement des coupables avérés.

Au surplus nous ne pouvons mieux faire que de citer quelques lignes du récent lauréat du prix Nobel, de M. Frédéric Passy : « Oui, je suis ennemi de la peine de mort et je n'ai guère, depuis cinquante ans, manqué une occasion de le dire. »

« La peine de mort a un premier défaut, qui suffit à la faire condamner : elle est irréparable. Or, nous ne savons que trop combien la justice est faillible. Elle en a beaucoup d'autres. »

« Ne fut-elle jamais appliquée qu'à de vrais coupables, elle est d'une efficacité très douteuse, la crainte de la peine capitale agissant très inégalement sur l'esprit des criminels ; l'échafaud même étant, pour beaucoup, plutôt une attraction qu'un objet de terreur. »

« Elle familiarise ceux qui en ont le spectacle ou ceux qui lisent le récit des exécutions avec l'idée de la mort violente et devient un enseignement de cruauté en même temps qu'une occasion d'ignobles excitations. Même privée du spectacle de la place

publique, elle exercera toujours plus ou moins cette détestable influence.

« Elle supprime, enfin, la possibilité de l'amendement et témoigne à l'égard de la vie humaine, ce don sacré entre tous, d'une indifférence ou d'un dédain qui conduit à jouer légèrement avec elle sous toutes ses formes. La vie est inviolable. »

« Et c'est en donnant l'exemple de la respecter, même chez ceux qui ne la respectent pas, que la société enseignera à s'abstenir d'y porter atteinte. »

A. Z.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 février 1902

M. Maurice Faure préside.
La Chambre continue le débat sur l'enseignement secondaire.

M. Massé constate que l'enseignement secondaire se ressent d'avoir été trop longtemps destiné à une élite. Il n'a rien de démocratique.

M. Massé voudrait qu'il fut donné un enseignement moderne plus développé.

M. Leroy traite de la question des bourses dans les lycées et collèges dont les titulaires deviennent presque toujours des fonctionnaires.

M. Levraud critique les programmes de l'enseignement secondaire qui sont toujours ce qu'ils étaient il y a 40 ans.

Séance de l'après-midi

M. Charles Bernard dépose une proposition tendant à modifier l'article 183 du code pénal, de façon à aggraver les pénalités encourues par les magistrats qui trafiquent de leur mandat et favorisent certaines affaires véreuses.

M. le garde des sceaux n'est pas présent, la discussion est ajournée.

La Chambre revient à la discussion sur l'enseignement secondaire.

M. Levraud prend la parole : il proteste contre le maintien de l'enseignement religieux dans les lycées et collèges.

Il dit que l'abrogation de la loi Falloux s'impose et propose de créer 500 bourses d'enseignement secondaire délivrées par concours aux élèves des écoles primaires.

M. Viviani prononce un grand discours : tout d'abord il dit que l'enseignement secondaire ne pourra avoir lieu que lorsque la loi Falloux sera supprimée.

Il aborde l'examen du plan d'études proposé par M. Leygues, plan d'études qui doit porter un coup mortel aux études classiques.

M. Viviani dit en effet qu'on peut très bien posséder le génie de la langue française sans avoir appris le latin.

M. Ribot prend ensuite la parole : il trouve que notre enseignement secondaire ne donne pas assez de place aux études scientifiques, qu'il ne fournit pas assez de savants, d'ingénieurs.

M. Ribot approuve le programme de réformes de M. Leygues, mais il s'oppose à l'abrogation de la loi Falloux.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 14 février 1902

La Chambre reprend la discussion sur l'enseignement secondaire.

M. Georges Leygues prend la parole et prononce un discours dans lequel il soutient le projet de la commission de l'enseignement, relativement aux réformes à apporter dans l'enseignement secondaire.

La discussion des articles est ensuite prononcée.

Il y a 37 articles dans ce projet du gouvernement ainsi conçu : « La Chambre approuve les propositions concernant la réforme de l'enseignement secondaire. »

Plusieurs amendements sont repoussés, parmi lesquels un présenté par M. Vaillant, relatif à la suppression de l'internat.

Un amendement est présenté par M. Carnaud aux termes duquel on devra unifier le programme des écoles communales avec le programme de l'examen pour les bourses des

lycées. Actuellement, en effet les programmes, sont différents, ce qui met les élèves des écoles communales dans l'impossibilité de se présenter aux examens pour les bourses des lycées. Malgré l'opposition du gouvernement et de la commission, cet amendement est adopté par 323 voix contre 224 (Applaudissements).

L'ABROGATION DE LA LOI FALLOUX

M. Brisson monte à la tribune pour défendre un ordre du jour tendant à l'abrogation de la loi Falloux.

M. Brisson prononce un remarquable discours en ce sens.

M. Waldeck-Rousseau ne s'oppose pas au vote de cet ordre du jour.

M. Aynard combat la motion de M. Brisson.

Par 282 voix contre 239, la Chambre vote l'abrogation de la loi Falloux.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 13 février 1902

M. Poirrier, vice-président préside.

Le Sénat discute une proposition tendant à permettre de réduire à 4 mois de service au lieu de 6, en faveur des soldats pourvus de diplômes des sociétés de tir, de gymnastique, le temps nécessaire pour atteindre le grade de caporal ou de brigadier.

M. de Montfort combat cette proposition.

Le général André appuie la proposition.

Le général Billot soutient un contre-projet de M. de Montfort qui porte que les galons de sous-officiers pourraient être donnés 4 mois après la nomination au grade de caporal.

M. Guyot combat ce contre-projet qui est repoussé.

La discussion générale est close, le passage aux chapitres est ordonné.

M. de Montfort propose de réduire pour tous à 4 mois le temps du service nécessaire pour obtenir le grade de caporal.

Cette proposition est repoussée.

Le Sénat passe à un projet du corps de contrôle et de l'administration de la marine.

M. Delobeaume demande le renvoi à la commission des finances de cette proposition.

Le renvoi est repoussé l'urgence est déclarée, et la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Et la séance est levée.

Séance du 14 février 1902

Le Sénat reprend la deuxième lecture du projet sur les patentes. M. Prevet, en ce qui concerne les assurances non mutuelles contre l'incendie, propose de substituer au taux de la commission, soit 2 fr. 50 par chaque million de capitaux assurés, un taux de 1 franc seulement.

Cet amendement Prevet est combattu par le rapporteur, M. Gauthier, de l'Aude, qui démontre que ce taux de 2 fr. 50 n'a rien d'exagéré.

Son amendement et le taux de 2 francs est voté.

M. Gustave Denis soutient un autre amendement tendant à réduire le taux de la patente pour les grands magasins.

Un dernier amendement de M. Gourju est repoussé par 168 voix contre 62. Les derniers articles du projet sur les patentes sont votés. L'ensemble est adopté par 259 voix contre 1.

LA LOI APPLIQUÉE

De la Dépêche :

L'épiscopat tout entier se soumet à la loi.

On a eu beau démentir que l'archevêque de Paris n'avait point rayé les noms des anciens jésuites sur la liste des prédicateurs du carême, présentée par les curés des diverses paroisses, toujours est-il que la Semaine religieuse ne donne que les noms de prêtres séculiers.

Mais l'archevêque de Cambrai, qui avait déjà interdit au Père Coubé de prêcher dans une église de Lille, vient de prendre la même mesure à l'égard des prêtres étrangers au diocèse.

A la suite du mandement de carême se trouve, en effet, un « avis au clergé », ainsi conçu :

« Nous recommandons à MM. les curés, chapelains et aumôniers de ne permettre l'exercice de la prédication, dans leur église ou chapelle, à aucun étranger au diocèse, de quelque titre ou qualité qu'il soit pourvu, sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation de nous, ou de l'un de nos vicaires généraux. »

Ce n'est plus l'attitude intransigeante d'autrefois. Les levées de crosses ont cessé. Combien de temps cela durera-t-il ?

EN CHINE

L'adresse présentée par M^{me} Conger, au nom des femmes des diplomates, à l'impératrice douairière, et le fait qu'elles ont accepté des présents de l'impératrice, sont sévèrement critiqués dans la colonie européenne. On estime que tous les étrangers vont se trouver abaissés aux yeux des Chinois, qui considèrent ces faits comme un nouveau triomphe de la diplomatie chinoise.

La presse indigène dit que Yuan-Si-Kaï, dans son projet de réorganisation de l'armée, propose, entre autres choses, la création d'académies militaires à Pékin et à Outchang.

La nouvelle capitale de l'Empire chinois

D'après des nouvelles dignes de foi, Chang-Chi-Toung et Liou-Kou-Yu se rendront à Pékin afin de discuter la question tendant à déplacer le siège de gouvernement, et de faire de Hsiang ou de Nankin la capitale de l'Empire chinois.

INFORMATIONS

Le voyage de M. Loubet en Russie

Le *Matin* croit savoir que les informations publiées jusqu'ici sur le prochain voyage de M. Loubet en Russie sont tout au moins prématurées. Le voyage du Président, dit-il, est décidé en principe ; mais rien n'est arrêté quant à la date ni, à plus forte raison, quant au programme.

De son côté, le *Petit Parisien* confirme qu'il est inexact qu'une date, même approximative, soit déjà fixée pour le voyage de M. Loubet en Russie, l'invitation du czar ne s'étant pas encore produite à titre officiel. L'invitation écrite du czar n'est actuellement que prévue. Elle a été annoncée à M. Loubet pour une date désormais prochaine, d'abord à Compiègne, puis d'une manière plus nette alors que le czar prit congé du Président, après la revue de Bétheny. Là se bornent seuls les renseignements exacts qu'on puisse donner en ce moment sur le voyage de M. Loubet en Russie.

Réformes électorales

La commission du suffrage universel a voté une réglementation de l'affichage électoral s'appliquant aux élections au scrutin uninominal dans les villes dont la population agglomérée est supérieure à dix mille âmes.

Toutes les affiches électorales devront être exclusivement placées dans des tableaux mis à la disposition de chacun des candidats.

Les infractions seraient punies d'amendes et même d'une condamnation à l'emprisonnement.

La commission a ensuite examiné le projet du gouvernement relatif au remaniement de diverses circonscriptions électorales.

Elle a adopté toutes les modifications proposées à l'exception de quelques-unes sur lesquelles elle statuera ultérieurement.

Les Fêtes du Centenaire de Victor Hugo

Le texte de la demande de crédit de 80,000 francs déposé par les ministres de l'instruction publique et des finances pour la célébration du Centenaire de Victor Hugo indique d'une façon officielle quelles seront les fêtes données par le gouvernement à cette occasion.

Au Panthéon, voué au culte des grands hommes, le gouvernement, le Parlement, les grands corps de l'Etat, les étudiants de nos Facultés, les élèves de nos institutions scientifiques, littéraires, artistiques, de nos lycées, de nos collèges et de nos écoles primaires, vien t ont rendre un hommage public à la mémoire de Victor Hugo.

Des orateurs rappelleront ses titres à l'admiration et à la reconnaissance de la nation. Des artistes diront des poésies du maître ; d'autres feront entendre nos plus beaux hymnes.

Le soir, la Comédie française représentera solennellement *les Burgraves*.

La jeunesse de France tout entière sera associée à cette fête, qui deviendra ainsi une fête nationale. Dans tous nos établissements d'enseignement public, les professeurs raconteront aux élèves assemblés la carrière de Victor Hugo, liront et commenteront les plus belles pages de son œuvre.

Enfin, pour perpétuer le souvenir de cette journée, le gouvernement enverra dans les Facultés, dans les lycées, les collèges et les écoles primaires des médailles à l'effigie du maître et une brochure où figureront les poèmes récités au Panthéon.

La Téléphonie sans Fil

M. de Lanessan, ministre de la marine, a assisté jeudi après-midi à des expériences de téléphonie sans fil, suivant le système du lieutenant de vaisseau Gaillard. On sait que M. Gaillard, en poursuivant avec M. Ducretet ses travaux sur la télégraphie sans fil, a trouvé l'application la plus parfaite de la téléphonie sans fil en se servant de la terre comme conducteur unique.

Le premier des deux appareils dont il s'est servi pour les expériences faites devant M. de Lanessan est installé rue Claude-Bernard, dans les ateliers de M. Ducretet : c'est le transmetteur. La prise de terre est enfouie en plein sol à 1^m50 de la surface des ateliers. L'autre poste, le récepteur, est à 50 mètres de distance du transmetteur. Il en est séparé par des constructions de toutes sortes : des fondations des maisons, des murs d'épaisseur, et pour sa prise de terre on a utilisé un puits de carrière de 18 mètres de profondeur au contact du sol des catacombes. Il n'y a, bien entendu, aucun fil reliant les deux postes, ni pour l'aller, ni pour le retour, et cependant la sonnerie est transmise immédiatement par le simple contact de la terre, et la parole est reproduite aux deux postes avec une netteté remarquable, avec une pureté parfaite, sans l'intervention d'aucun de ces bruits parasites, si gênants dans la téléphonie avec fil.

La terre filtre en quelque sorte par elle-même, sans le secours d'aucun appareil et d'aucun lien, le courant d'aller et de retour nécessaire au fonctionnement de ce téléphone fantastique, et les dérivations de ce courant peuvent même actionner un certain nombre d'autres téléphones isolés placés à des distances quelconques des transmetteurs. Si l'on soulève la sphère qui repose sur le sol, toute réception cesse : la réception reprend dès que le contact de la sphère avec le sol est rétabli.

M. Mège a obtenu avec les mêmes appareils des effets similaires sur la côte d'Azur, avec deux postes placés à 5 kilomètres de distance.

M. de Lanessan a été très impressionné par la parfaite transmission des brèves et des longues, et il a chaleureusement félicité M. Gaillard. Le lieutenant de vaisseau Gaillard est aussi l'auteur d'un téléphone haut parleur qui est adopté sur tous nos bateaux de guerre pour transmettre les ordres dans la chambre des machines.

Edouard VII et Victor-Emmanuel III

Les journaux disent que le voyage de S. M. Victor-Emmanuel III en France est en principe décidé, mais jusqu'à ce jour, rien n'est encore définitivement arrêté.

Cependant, on affirme que, dans les sphères diplomatiques, on recherche la possibilité d'une entrevue entre le roi d'Angleterre et le roi d'Italie.

Toutes les démarches faites dans ce sens,

tant à Londres qu'à Rome, n'ont encore donné aucun résultat.

Dans l'entourage du roi Victor-Emmanuel, on se réjouit de cette rencontre que l'on envisage comme nécessaire, tant au point de vue politique qu'au point de vue commercial.

Dans le cas probable où cette entrevue aurait lieu, ce serait en rade de Cannes, au cours des prochaines régates internationales, qui doivent commencer le 17 mars pour se terminer le 7 avril, et à bord du somptueux steam-yacht *Victoria and Albert*, qu'Edouard VII recevrait la visite du roi Victor-Emmanuel III.

A cette époque trois escadres des trois puissances, la France, l'Angleterre, l'Italie, se trouveraient dans le magnifique golfe de Naples.

Le roi d'Italie, qui voyagera incognito, se rendra à Cannes par voie de mer, escorté seulement d'une escadrille. Il sera salué au nom du gouvernement de la République française par le préfet des Alpes-Maritimes.

Mais rien n'est définitivement arrêté.

Les Expériences de M. Santos-Dumont

M. Santos a fait jeudi une belle sortie à Monte-Carlo. Cette sortie de l'aérodrome se fit sans encombre. Trois embarcations à rame avaient reçu ordre d'aller s'échelonner sur le parcours, soit environ trois kilomètres cinq cents mètres. Dès que le moteur fut mis en marche, M. Santos se dirigea vers le cap Martin. Il avait donc vent debout. Le spectacle était vraiment très beau lorsque le ballon passa devant le promontoire de Monte-Carlo, où est installé le tir aux pigeons et continuant à se diriger vers le cap Martin. Au bout de six minutes, il arriva à un kilomètre du cap à vol d'oiseau. Alors, M. Santos, jugeant sans doute l'expérience suffisante pour aujourd'hui, se décida à virer de bord par une manœuvre savamment exécutée. Il revint ensuite avec le vent vers la baie de Monaco, rejoignant en route le canot du prince.

Struggle for... Miss Stone

S'il faut en croire certaines informations, les brigands qui ont enlevé miss Stone auraient couru grand risque de voir échapper leur captive. On annonce, en effet, qu'ils ont été attaqués par une autre bande de brigands attirés par l'appât de la rançon promise. Les premiers ravisseurs sont sortis vainqueurs de ce combat dont miss Stone était le prix. Mais l'affaire a été chaude, et une vingtaine d'hommes ont été tués des deux côtés. Miss Stone est sortie de ce combat saine et sauve, mais non sans avoir couru de grands périls.

Les Relégués

La commission de classement des récidivistes vient de publier son rapport pour l'année 1900. Il en résulte que cette année-là le nombre des relégations prononcées par la justice a été de 632. On constate que depuis l'application de la loi de 27 mai sur la relégation, jusqu'à aujourd'hui, le nombre des condamnations à être sans cesse en diminuant.

Les cours et tribunaux ont, en effet, prononcé la peine de la relégation :

En 1886	contre 1.610 condamnés.
1887	— 1.934 —
1888	— 1.638 —
1889	— 1.231 —
1890	— 1.035 —
1891	— 967 —
1892	— 925 —
1893	— 848 —
1894	— 885 —
1895	— 861 —
1896	— 788 —
1897	— 948 —
1898	— 771 —
1899	— 774 —

Ainsi, depuis l'origine jusqu'au 31 décembre 1900, 15,637 individus ont été condamnés à la relégation. Il se répartissent au 1^{er} janvier 1901 de la manière suivante :

- 9.978 condamnés ont été dirigés sur les lieux de relégation ;
- 23 condamnés sont en expectative de départ.
- 1.993 condamnés en même temps aux travaux forcés ont été transférés sur les colonies pénitentiaires de transportation ;
- 614 condamnés ont été l'objet de mesures gracieuses ou sont proposés à cet effet ;
- 99 condamnés ont bénéficié, avec la libération conditionnelle, d'un sursis à la relégation ;
- 330 condamnés ont, pour raisons de santé, obtenu une dispense définitive ou provisoire de départ ;
- 563 condamnés sont décédés en France.
- 13.600 condamnés à la relégation.

La différence entre ce chiffre et celui des condamnations à la relégation, soit 2,037, représente le nombre des condamnés en cours de peine en France, Algérie ou Tunisie, et celui des individus qui ont été l'objet de plusieurs condamnations à la relégation.

Les traitements des jockeys

Le métier de jockey a du bon, si l'on en juge par les quelques chiffres suivants :

En France, une fine cravache touche annuellement de 12 à 25.000 fr., plus ses montes. En Allemagne, le traitement des bons jockeys varie de 35 à 45 000 fr., et ils ont le droit de parier ouvertement. En Autriche, les prix augmentent, et l'écurie Nechtrits a engagé le jockey américain Fred Taral pour une somme de 90.000 fr., mais cela n'est rien à côté de l'Angleterre, où le jockey Maher vient d'être retenu pour cette saison et recevra l'énorme somme de 250.000 fr.

Cela vaut mieux que d'être ministre ou ambassadeur.

CHRONIQUE LOCALE

Voir en dernière heure les votes de nos députés.

LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections législatives ne semblent guère préoccuper les esprits cadurciens, et pour peu que cela dure nous arriverons à l'heure du scrutin sans avoir seulement soupçonné qu'il existe des comités, peut-être même des candidats.

De ceux-ci en effet on ne parle encore, ou du moins ces candidats ne se montrent pas : leurs comités sont d'un calme, d'une indifférence parfaits.

Sans doute, des sociétés de résistance, d'action, de défense, quoi encore ? se montent de tous côtés ; mais leurs journaux ne nous renseignent nullement sur les candidats que ces sociétés ont l'intention de présenter, si toutefois leurs appels à la générosité des amis, sont entendus.

La campagne électorale dans notre circonscription n'est donc pas ouverte mais les partis ne sauraient cependant tarder plus longtemps à engager la lutte qui nous affirmeront-on sera rude, et où nous verrons se dresser des candidats de toutes les couleurs.

Il paraît que cela sera drôle, si ce qui se chuchotte devient vrai.

Pour notre part, nous ne pouvons nous prononcer faute de renseignements sur les potins que dernièrement colportaient certains confrères, au sujet des élections de mai prochain.

Mais dès que nous serons renseignés, nous en ferons part à nos lecteurs. LA RÉD.

CAHORS

Causerie de la mairie

Nous rappelons que c'est ce soir, samedi 15 février, à 8 h. 1/2, dans la salle du Conseil municipal, que M. Roustan, le distingué professeur de philosophie du lycée Gambetta, fera une causerie sur :

Le mouvement ouvrier.

Obsèques

Dans notre avant-dernier numéro nous avons parlé du deuil cruel qui frappe M. Delpech, l'aimable président de la Chambre de commerce du Lot.

Les obsèques de Mme Delpech ont eu lieu mercredi. Le corbillard était suivi par une foule excessivement nombreuse qui a tenu à manifester l'expression des vifs regrets que laisse dans notre ville la femme de bien qu'était Mme Delpech.

Une fois encore nous prions M. Delpech et sa famille de vouloir bien agréer l'expression de nos très sincères condoléances.

Un naif

Une mésaventure qui coûte cher, c'est celle qui est arrivée à un Cadurcien, M. D.

Ce dernier reçut vers la fin de décembre une lettre de Barcelone conçue à peu près dans les mêmes termes que celle-ci que reçut il y a 3 semaines environ M. Valet, mécanicien à l'Imprimerie du Journal du Lot.

La voici dans toute son originalité.

Barcelone 24 1/1902.

Monsieur,

Prisonnier dans cette Ville pour faillite, je viens vous demander si vous voulez m'aider à

retirer une somme de 800,000 francs en Billets de Banque que je possède dans une Malle qui est en Dépôt dans une Gare de France. Mais pour ça il vous faut venir ici pour retirer la saisie de mes Bagages en payant au Greffe les frais nécessaires pour retirer une Valise qui contient un secret et dans le quel il y a la Bulletin du chemin de fer qui est indispensable pour retirer la Malle.

En récompense je vous cèderai le tiers de cette somme. Comme je ne sais si ma lettre vous parviendra, j'attendrais votre réponse pour signer mon nom, et vous confier tout mon secret.

Je ne puis recevoir de réponse dans la prison, mais vous m'enverrez une dépêche signée de votre nom, à mon ancien serviteur qui me la remettra en toute sûreté.

Gomez-Muntaner 110 segundo — Barcelone — (Espagne).

Dans l'impatience de votre réponse, je me signe que

R.

Surtout répondez bien par dépêche, et non par lettre.

Alléché par l'appât d'une si forte somme, d'une fortune, M. D. s'empressa de répondre à l'adroit filou, et ne tarda pas à échanger avec lui une correspondance suivie qui se termina par un rendez-vous.

M. D. réalisa quelques valeurs pour une somme de 7.000 francs environ et se rendit à Barcelone où l'attendait en effet le correspondant qui devait lui donner la fortune.

Après une journée passée à Barcelone en compagnie de ce bienfaiteur improvisé, M. D. traita. Il remit une somme de 6.000 francs et en échange le filou lui donna un chèque de 25 000 francs d'une banque américaine, en avertissant le naïf Cadurcien que ce chèque ne pourrait être touché qu'à Lyon, au Comptoir National d'escompte.

En possession de ce chèque qui était loin cependant d'être le tiers du trésor à recouvrer, M. D. prit le train pour Lyon.

Il débarqua le 9 février au soir à Lyon et il attendit jusqu'au lendemain matin l'ouverture des bureaux du Comptoir National d'Escompte.

Le lendemain dès la première heure M. D. se rendit aux guichets du comptoir où il présenta le chèque que l'ami de Barcelone lui avait remis.

L'employé regarda le papier, et pria son porteur d'attendre quelques minutes, le temps de remplir certaines formalités.

M. D. attendit longtemps ; mais au lieu de voir s'ouvrir pour lui les guichets du Comptoir d'Escompte, il vit venir vers lui deux messieurs, qui lui dirent : « Suivez-nous. »

Pensant que ces deux messieurs allaient le conduire à un autre guichet, M. D. suivit, mais grande fut sa stupéfaction quand au lieu d'un bureau de banque il se vit introduit auprès d'un monsieur à l'aspect sévère qui commença par lui demander nom et qualité et lui déclara qu'il était arrêté sous l'inculpation de tentative d'escroquerie.

Pour le coup, M. D. ne comprit plus. Conduit au parquet M. D. narra sa triste mésaventure.

N'insistons pas sur la suite. Le parquet de Lyon n'a pu que reconnaître la parfaite bonne foi de notre naïf compatriote qui a été remis en liberté et qui ne peut hélas que faire d'amères réflexions sur les 6.000 francs dont jouit impunément le filou espagnol.

Tribunal de simple police

Dans son audience de hier vendredi, le tribunal de simple police a prononcé 7 condamnations de 1 franc pour infractions à la police sur le roulage.

THEATRE DE CAHORS

La tournée Gustave Darcia donnera le samedi 22 février, sur la scène de notre théâtre en représentation

LES MISÉRABLES

pièce en 3 parties dont un prologue et 9 tableaux, le plus grand chef-d'œuvre de Victor-Hugo.

Cette représentation extraordinaire attirera certainement foule au théâtre le 22 février.

La pièce *les Misérables* si puissante, si tragique, interprétée par les artistes de l'excellente troupe de M. Darcia dont tous nos confrères de la région font l'éloge, obtiendra sur notre scène un légitime succès.

Théâtre des Variétés
 DIRECTION DONVILLE. — ALLÈS FÉNELON
 Samedi 15 février 1902
 Représentation offerte aux dames
Les Pêcheurs de Venise, drame en 3 actes.
 100,000 fr. de dot, vaudeville en 1 acte.
 Dimanche 16, deux représentations
 A 2 h. 1/2 matinée à prix réduit
Faust, drame en 5 actes.
Mon propre juge, vaudeville en 1 acte.
 Le soir à 8 h. prix ordinaire
Tom l'Esclave, drame en 4 acte.
Le Pompier d'Eulalie, vaudeville en 1 acte.
 Prix et heures ordinaires; la salle est chauffée

Musique du 7^m de ligne
 PROGRAMME DES 13 ET 16 FÉVRIER
 Allegro Militaire Dominik Ert
 Mireille (fantaisie) Gounod.
 Georgette, polka pour piston Weltge.
 Les pantins de Violette, Adam.
 Egmont, ouverture Beethoven
 De 3 à 4 heures. Allées Fénélon.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
 Du 15 au 15 février 1902
 Naissances
 Céliarié, Jeanne-Marie, rue de l'Hôtel de Ville.
 Labonne, Renée - Antoinette, Boulevard Gambetta, 67.
 Marie, Louise. (naturelle) à la Maternité.
 Pierre, (naturel) rue des Boulevards.

Décès
 Allemand, Louise-Madeleine, épouse Serres, 35 ans, s. p., Allées Fénélon.
 Faret, Marie, 4 jours, rue Salvat, 1.
 Malique, Marie-Louise, 12 heures à l'Hospice.
 Soulié, Jeanne, épouse Brun, 52 ans, à Labeyne.
 Guilloré, Marie-Jeanne, 21 ans, célibataire, rue de la Liberté, 8.

Obsèques
 Les familles Guilloré-Lutz ont la douleur d'informer les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part que les obsèques de leur fille,
Mademoiselle Jeanne GUILLORÉ,
 décédée le 14 février 1902, dans sa 21^{me} année, munie des Sacraments de l'Eglise, auront lieu le dimanche 16 février, à 1 heure de l'après-midi.
 On se réunira à la Maison mortuaire, 8, rue de la Liberté.

Arrondissement de Cahors
PROMILHANES. — *Insoumission.* — Le nommé Colonges Abruel, né à Promilhanes, âgé de 35 ans, réserviste de la classe de 1886 et du bureau de recrutement de Montauban a été jugé le 13 par le conseil de

guerre de Toulouse. Colonges a en maille à partir avec la justice civile, ce qui lui valut l'incorporation dans les régiments d'Afrique. De retour au pays, il continua à fréquenter la correctionnelle, même la cour d'assises. Aussi, Colonges était en prison, quand furent votées les lois d'amnistie qui auraient effacé son délit d'insoumission pour n'avoir pas obéi aux ordres d'appel qui le conviaient à des périodes d'exercice.
 Le conseil condamne Colonges à six mois.

LE MONDE MODERNE
 5, RUE SAINT-BENOIT PARIS
 A propos du prochain centenaire du poète, le numéro du 15 février du *Monde Moderne* contient un remarquable article de M. H. Buffenoir sur Victor Hugo. C'est un résumé substantiel de son œuvre et de sa vie, rendu plus lumineux encore par une abondante illustration documentaire. A côté de vers heureusement cités, des dessins inédits de Victor Hugo lui-même causeront un légitime étonnement.

Arrondissement de Figeac
FIGEAC. Conseil municipal. — Le Conseil municipal de notre ville se réunira, dimanche 16 février, à quatre heures du soir, à la mairie. Objet de la réunion : Soutiens de famille de la classe 1901 et autres affaires urgentes.

SAINT CÉRÉ. — *Convocation* — Les membres de la 483^e section des Prévoyants de l'Avenir sont convoqués pour dimanche, à deux heures, pour la tenue de l'assemblée annuelle. La réunion aura lieu comme d'habitude dans la grande salle de la mairie.

Arrondissement de Gourdon
SAINT-DENIS-LES-MARTEL. — *Tamponné.* — Un accident qui aurait pu coûter la vie à un homme très estimé s'est produit à notre gare.
 Un train arrivait au moment où un ouvrier passait sur la voie; lorsqu'il aperçut le train il était trop tard. Heureusement que le tampon le projeta sur le trottoir, sans cela le malheureux, qui se nomme Eugène Sérager, était tué.

MARTEL. — *Foire.* — La foire des Cendres a été belle. Le beau temps l'a très favorisée et a contribué à son importance.
 Beaucoup de bœufs d'attelage ont été vendus à des prix variant entre 400 et 600 fr.
 Beaucoup de brebis et de petits agneaux. Mais cours lents.
 Les porcs ne manquaient pas, surtout les porcelets pour l'élevage.
 Les truffes dont la quantité peut être évaluée à une quinzaine de quintaux, se sont vendues entre 10 fr. et 11 fr. 50 le kilo.

SAINT-CLAIR. — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole le dimanche 23 février à midi et demi dans la mairie de Saint-Clair.
 Sujet de la conférence :
Culture du tabac et de la vigne.

SOUILHAGUET. — *Conférence agricole.* — Le dimanche 23 février à 4 heures dans la mairie de Souilhaguet, M. Quercy professeur d'agriculture, fera une conférence agricole publique sur :
Les engrais, le bétail et les fourrages.

Bibliographie
La Santé de l'Écolier
 Plusieurs maires ont fait distribuer dans toutes les écoles de leurs communes le livre de MM. les docteurs Delvaile et Breuq, récemment paru à la Librairie classique de Fernand Nathan, rue de Jolif, 18, Paris. — Prix : 3 fr.
 Le titre du livre est celui-ci :
 « La Santé de l'Écolier, guide hygiénique et médical des maîtres, des mères de famille, des médecins d'établissements scolaires, des professeurs, des chefs d'institutions et d'usines, des délégués cantonaux, etc. » Ce titre indique bien la multiple destination du livre dont la préface a pour auteur le docteur A. J. Martin, inspecteur général de l'assainissement et de la salubrité de l'habitation de la ville de Paris.
 « La Santé de l'Écolier » est divisé en quatre parties :
 1^o L'entretien de l'hygiène de l'école, et par cette hygiène de la santé de l'écolier, de l'examen de ses organes, de la guerre aux mauvaises habitudes ;
 2^o La deuxième est consacrée aux maladies contagieuses et au moyen de les combattre ;
 3^o La troisième traite des symptômes et du traitement des maladies et accidents qui se produisent quand les enfants sont sous la direction du maître ;
 4^o La quatrième contient les circulaires et règlements officiels concernant l'hygiène des écoles.
 Le docteur A. J. Martin, dans sa préface autorisée, fait l'éloge de la « Santé de l'Écolier ».

BULLETIN FINANCIER
 Il a été procédé aujourd'hui à la réponse des primes sur les valeurs soumises à la double liquidation. Les vendeurs ont essayé de peser sur les cours mais ils n'ont réussi que dans une faible mesure.
 Le 3 0/0 clôture à 101.20 au lieu de 101.22 ; le 3 1/2 0/0 a passé de 102.30 à 102.32.
 Nous retrouvons le Crédit Foncier à 735 ; le Comptoir National d'Escompte à 580 ; le Crédit Lyonnais à 1058 et la Société Générale à 608 sans changement.
 La Cie française des Mines d'or est à 119 fr.
 Parmi nos Chemins : le Lyon est à 1535 et le Nord à 1945.
 Le Suez finit à 3.845.
 La Dynamite Centrale est demandée à 750.
 Les Etablissements Orosdi-Bach ont des transactions activées à 199 et 200 fr.
 Les fonds étrangers sont en général plus faibles.
 L'Extérieure recule à 78.20, l'Italien à 100.17, le Portugais cote 2 10, le Russe 3 0/0 1891 86.
 Le Serbe Unifiée 4 0/0 est à 68.55.
 Le Turc D reste à 26.32 et la Banque Ottomane, 570.

Dernière heure

La loi Falloux et nos députés
 Dans le scrutin pour la seconde partie du projet de résolution de M. Brisson, les voix des députés de notre région se sont réparties de la façon suivante :
 Lot. — M. Vival, pour ; M. Rey, absent ; M. Lachize, abstenu.
 La peur des électeurs, est pour M. Lachize, le commencement de la sagesse ; il est à craindre hélas ! qu'il soit.... un peu tard....

Un jeune homme sérieux âgé de 15 ans, ayant une bonne instruction primaire, demande place dans une maison de commerce.
 Prétentions modestes.
 Excellentes références.
 S'adresser au bureau du Journal.

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
 est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
 dont l'Utilité dans la Cuisine journalière est **incontestable.**
 SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.

Monsieur le Directeur
 du
Monde Moderne
 5, rue Saint-Benoit, Paris
 Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

 A découper et à envoyer pour être mis à même d'apprécier et de comparer cette Revue de premier ordre. 91

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
14 Vend.	+ 12	+ 4	750	Beau
15 Sam.	+ 10	- 3	767.5	Vent

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 138 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable : Beau
 D^r HERBEAU.

MADemoiselle MONTE-CRISTO
 PAR B. FLEMMING
 (Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)
 PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÉNOR
 VII
Courrier de la Nouvelle-Orléans
 Toutes nos espérances à moi et à Marie se trouvent flambées du coup. Je traverse alors l'Atlantique et j'arrive ici, où je fais enfin mon trou. Je sais bien que je mets sur les bras une créature romanesque, bavarde et parfaitement insupportable. Mais l'idéal n'est pas de ce monde, et il ne faut pas trop se plaindre. Le vieux n'est pas éternel, et je crois que bientôt je pourrai prendre le nom de sir Dantrée-Dangerfield.
 Dantrée fredonnait encore le *Prophète* lorsqu'il entra dans sa chambre.
 Il quitta son pardessus, qui était trempé, ramina le feu, monta la lampe, et vit une lettre sur la table.
 Une lettre n'était pour lui jamais la bienvenue, car elle contenait invariablement une réclamation d'argent.
 Mais cette fois, ce n'était pas une lettre de créancier, c'était pis.
 Il reconnu tout de suite l'écriture, qui était celle d'une femme, et se mit à jurer comme un Suisse.
 — De Marie ! s'écria-t-il. Comment ? ah j'y suis... Elle est arrivée à mon adresse à Londres et on me l'aura envoyée ici. Faut-il l'ouvrir ou la jeter au feu ?... Le diable emporte pourtant, il ne brûla pas la lettre. Il s'installa dans un fauteuil, les pieds étendus vers le feu, et il l'ouvrit.
 Elle avait le mérite d'être courte au moins et très nette.
 Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1869.
 « Gaston,
 » Ne voulez-vous donc plus jamais m'écrire et ne jamais revenir ?... Revenez-vous ! Etes-vous malade ou me trompez-vous, et votre silence mortel veut-il dire que vous m'abandonnez ?... Ayez le courage de le dire et vous êtes libre... S'il en est ainsi, je ne vous suivrai pas, et jamais plus ne vous demanderai rien... Il n'est pas un homme au monde, me fût-il mille fois plus cher que vous, à qui je demanderais de me rester fidèle... Faites donc comme il vous plaira. Cette lettre est la dernière que vous recevrez de moi... Renvoyez-la moi avec toute les autres, ainsi que mon portrait, si vous voulez que tout soit fini. Mais, Gaston ! réponds en ton âme et conscience, qu'ai-je donc fait pour mériter cela ?
 « Marie »
 C'était tout.

— Elle a du courage cette petite femme-là, dit-il en manière de conclusion. Ta lettre est dure, Marie, après ce qui s'est passé ; mais que veux-tu y faire ?... J'en aime un autre, et si ton petit cœur est désolé, je n'y puis rien. Je me demandé, par instant, si moi j'ai jamais eu un cœur ; j'en doute. Je n'ai, en somme, jamais de ma vie aimé de ma vie sincèrement et je n'éprouve pas le besoin de recommencer. Les femmes peuvent servir pour arriver à la fortune, à la réputation, aux honneurs, mais pour l'amour en lui-même... Bah ! Pauvre petite Marie !... Si j'ai jamais été près de me laisser prendre par une femme, c'est par elle. Oui, il n'y avait qu'elle au monde pour faire ce miracle.
 Dantrée prit alors une petite pipe noire, chargée jusqu'à la gueule, l'alluma et se renversa dans son fauteuil pour fumer à son aise.
 — Et elle tiendra parole, murmura-t-il. Pas de Procès, pas de vengeurs lancés sur tes traces, Gaston mon fils, tout marchera sans embarras. C'est une bonne idée de me faire lui rendre ses lettres et sa photographie. Je vais le faire à l'instant même. Un homme marié fait une sottise en gardant les souvenirs de sa vie de garçon, et Catherine n'est pas pas femme à bien prendre la chose. Elle doit être jalouse en diable.
 Dantrée se leva, se dirigea vers l'endroit où était son pupitre, l'ouvrit et en tira un petit paquet soigneusement noué avec un ruban bleu.
 C'étaient ces lettres de femmes, et toutes de la même main que celle qu'il venait de recevoir.

Il y avait aussi un portrait-carte. Il le regarda. C'était celui d'une toute jeune femme, brune, piquante, avec des grands yeux ardents et clairs.
 — Pauvre enfant ! dit-il. Pauvre fille ! comme elle était jolie avec ses robes blanches, ses dentelles, ses beaux cheveux, ses grands yeux bleus ! Pauvre enfant ! Elle aurait apporté une fortune princière, si son vieux scélérat de grand-père ne l'avait dépouillée de tout, et j'aurais été, le diable m'emporte, le modèle des époux pour la petite Marie, ce que je ne serai jamais pour aucune autre. Enfin ! *sic transit* etc., etc.
 Il replaça la photographie dans le paquet de lettres, y ajouta la dernière qu'il avait reçue, enferma le tout dans une enveloppe de papier blanc, la ferma avec un cachet de cire rouge et écrivit comme adresse, d'une main ferme et sûre :
 Mademoiselle MARIE de LANSAC
 Rue de France
 Nouvelle-Orléans
 Louisiane.
 Etats-Unis d'Amérique
 — Je mettrai cela à la poste demain, dit Dantrée en plaçant le paquet cacheté dans une poche de son pardessus, et maintenant je vais essayer de dormir, car j'en meurs d'en vie.
 (A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

LE PAYS DES CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS PAR BÉNEDICT-HENRY RÉVOIL

VII Les Requins

La mer était claire et unie comme un miroir, et l'on vit, en effet, cinq, six, sept, huit monstres marins de taille géante à qui l'on jetait des morceaux de bois, de fer, de câble, des chiffons même, que ces poissons avalaient sans les mâcher.

Le docteur, qui passait par là, à moitié ivre, s'écria tout à coup en poussant un sinistre éclat de rire.

— Ce sont les croque-morts qui viennent présider à nos funérailles. Ah ! ah ! ah ! mauvais augure, en vérité. La maladie va faire des victimes, et voici des squales qui ont senti à grande distance qu'il y aurait bientôt pâture pour eux à bord du Jonas. Voyez-les frapper l'eau à coups de queue en signe de joie ! En-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

tendez-les aiguiser leurs dents dans l'expectative d'un prochain repas platureux ! Allons ! allons ! plongez vos regards au fond de leur gueule, afin de vous rendre compte du passage que vos cadavres vont bientôt suivre pour arriver dans leur ventre colossal ! Quant à moi, je comprends que l'on va avoir besoin de mes services à bord, et je pense que mon tour n'est pas encore venu de faire connaissance avec ces « seigneurs de la mer ».

Et poussant un autre éclat de rire, le sinistre farceur disparut dans l'entrepont, pour aller encore boire du genièvre.

La terrible pensée d'être dévoré, une fois mort, par ces épouvantable ravageurs de l'Océan, fit disparaître toute force et anéantit toute espérance dans le cœur des émigrants à bord du Jonas.

Le lendemain matin on trouva le docteur mort dans son cadre, avec deux bouteilles ayant contenu du genièvre, de chaque côté de son cadavre. Eu égard à l'état de maladie de la plupart des passagers, le malheureux avait pu s'approprier vingt-cinq rations ; il les avait bues, et l'ivresse l'avait emportée vers un séjour meilleur.

Lorsque Donatus rencontra ses deux amis, il leur dit en forme d'oraison funèbre :

— Ce pauvre « outrageant » est mort ! Que Dieu ait son âme, comme on dit chez nous, pour une fois ! Je lui pardonne l'eau salée saturée de poivre de Cayenne qu'il m'a fait avaler. L'ivrogne ne voyait pas, sans doute, que les requins, — puisque ce sont des requins, sais-tu ? — étaient venus là pour lui.

Il était urgent de se débarrasser au plus vite des restes mortels du pauvre docteur, eu égard à l'épidémie qui régnait à bord du Jonas et à la chaleur délétère de l'équateur ; aussi l'on entendit bientôt un matelot piquer la cloche du bord pour sonner les funérailles. Il est d'usage que tous les passagers valides montent sur le pont et se rangent en cercle autour du défunt. Quatre matelots montèrent le cadavre enveloppé dans un drap de toile : ils avançaient à pas lents et s'arrêtèrent près de l'écouille. Un boulet de canon avait été fixé aux pieds du corps, afin qu'il descendit rapidement au fond de la mer.

Le capitaine s'avança alors au milieu du cercle et se découvrit afin de réciter les prières d'usage. A ce signal, les spectateurs avaient ôté leur couvre-chef, et tous, à peu d'exceptions, frémissaient en songeant à cette route terrifiante de l'éternité qu'ils allaient peut-être suivre bientôt à leur tour.

La prière ne fut pas longue, et, sur un signal du capitaine, les matelots soulevèrent la planche de l'écouille, y passèrent le corps du défunt qui disparut au milieu de l'Océan. Tous les spectateurs se portèrent à babord, mais tous aussi reculèrent aussitôt en apercevant les squales dévorants qui se disputaient une proie sans nom, happée au passage.

Avant que le jour fût fini, cinq autres passagers, victimes de l'épidémie, mouraient dans leurs cadres et étaient, à leur tour, ensevelis dans l'océan, ou plutôt dans les ventres immonde des requins mangeurs d'hommes. L'épouvante s'était emparée de tous les passa-

gers : les uns couraient de ci, de là sur le pont, comme pour trouver un abri contre l'invasion du fléau ; les autres ressemblaient à des fous qui prononcent des paroles sans suite et sans raison. Tous déplorait leur vraie folie qui était d'avoir été tentés par le « veau d'or du pays des chimères » et d'avoir pris passage sur le Jonas pour se rendre en Californie.

Quand vint le soir, Victor éprouva une angoisse indicible. Il se trouvait assis sur un banc entre son ami Jean et le bon Donatus Kuik, leur parlant de leur Belgique regrettée, d'Anvers et de ses merveilles, conversation fort goûtée par ses auditeurs, quand tout à coup la voix de Jean s'altéra, son visage devint pâle comme un linge, ses yeux se fermèrent, et ses bras retombèrent inertes le long de son corps.

L'infortuné paraissait atteint par l'épidémie sévissant à bord. Eh ! quoi ? ce bon Jean Creps allait-il mourir à son tour ? les monstres de l'équateur devaient-ils aussi dévorer les restes de cet excellent ami ?

Victor Roseman, à cette cruelle pensée, tressaillit des pieds à la tête. Il s'efforça de consoler son camarade et de le reconforter par de bonnes paroles, tandis que Donatus l'aidait de son mieux dans cette circonstance. (A suivre.)



Dépôt : Pharmacie FOURNIÉ, Place du Marché à Cahors.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 2 fr.

Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences, illustrées MENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1499 du 15 février 1902.

L'avenir de la photographie à ses débuts, par L. de Launay. — L'évolution d'une image, par L. Jacquot. — Nouveau destructeur de céréales, par le D^r F. Malméjac. — Transmission à vitesse variable, par G. Espitalier. — Un lait inaltérable, par L. Quersant. — Perfectionnements récents dans les procédés sidérurgiques, par Paul Aimé. — L'étoile nouvelle de Persée, par Maurice Fouché. — Le Photorama, par G. Marschal. — Nécrologie, par C. D. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 10 février 1902, par Ch. de Villedeuil. — Dessins sur noir de fumée, par H. de Thiersant.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

SAINTE-NICOLAS. — 23^e année. — Sommaire du n° 11 — du 13 février 1902.

Les prétentions de M. de Fleurville, par Géraudine Rolland. — La Reine au Couvent, par Henriette Pravez. — Le moulin assiégé, par Eud. Dupuis. — La Capitaine du « Yucatan », par E. Salgari. — Œufs à la neige, par Marthe Bertin. — Bolte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de A. Birch, J. Geoffroy, Brend'Amour, E. Gamba, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e — Sommaire du 15 février 1902.

V^o Nacla : Chronique. — Henry Gauthier-Villars : La Confession d'Ecorchebœuf. — Geor-

ges Ohnet : Le Brasseur d'affaires (suite). — J.-an Aicard : Tata (suite). — Georges d'E-parbès : La Légion étrangère (suite). Camille Flammarion : Stella (suite). — Henry Gnet : 100 millions (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2342 du 15 février 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

GRAVURES. — Paris : Le monument de Victor Hugo, par Barrias.

Théâtre illustré : Comédie-Française : le marquis de Priola (1^{er} acte). — Châtelet : Les cinq sous de Lavarède (scènes diverses).

Chine : Pékin : Le retour de l'Empereur et de l'Impératrice douairière.

Fantaisies illustrées : Nos maîtres (suite) : La nourrice italienne. — Le mari de la nourrice. — Un meneur de nourrices. — La bonne d'enfant allemande.

Beaux-Arts : Le retour du marché, tableau de M. Calcut, (collection Hanfstängl), gravure de M. Baudé.

Les grands procès : Lecture de la commutation de peine de Brière, à la 1^{re} chambre de la Cour d'appel.

Portraits : Miss Roosevelt. — M. J. Gasselli, vainqueur du tir aux pigeons de Monte-Carlo. — Le D^r Kujpper. — M. Baudin, M. Maruéjouls, M. Aïmond.

Roodica et Doodica. Nécrologie : M^{me} Clémence Royer. — M^{me} de Rute. — L'amiral Amet.

New-York : L'explosion dans le quartier des milliardaires.

La revue comique, par Jehan Testevuide.

TEXTE. — Chroniques : courrier de Paris, par Ph. Maquet ; Théâtres, par H. Lemaire ; Les grands travaux : 703 millions de travaux, par H. de Noussane ; Nos maîtres (suite), par J. Chancel ; Le vainqueur du tir aux pigeons de Monte-Carlo, par le comte de Mirabal ; L'explosion de New-York, dans le quartier des milliardaires, par Griba, etc.

Explication des gravures, Echechs, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Les livres nouveaux ; les Sports, par Fernand Fos ; Courses, par Archiduc ; la Bourse ; Le billard, etc.

SUPPLÉMENT

Variété : Un souper à l'hôtel de Rohan, par G. Lenôtre ; Musique : Romance sans paroles, pour piano, par L. Billau ; Un mot sur le féminisme, par Max Reboul ; Petit carnet mondain ; Concours ; Chronique de la Mode ; Le Masque d'or, roman, par M. Charles Esquier ; etc.

Le numéro avec son supplément : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1524^e livraison (15 février 1902).

Fille de Rois, par Pierre Maël. — Le Melon du Kalahari, par Th. Lally. — Photographie stéréoscopique pratique, par Frédéric Dillaye. — Le Charmeur d'oiseaux des Tuileries, par Augusta Latouche. — L'Ouragan, par A. Melaudri. — Les Timbres-postés, par Lucien d'Elne.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain 79, Paris, 6^e.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyage circulaire en Bretagne A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo, Servan, Dinard, St-Brieux, Lançon, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction

de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

Table listing train routes and services: 1° DE PARIS À TOURS, 2° DE TOURS À NANTES, 3° DE NANTES À LANDERNAU, etc. Includes details on first-class, second-class, and collection services.

Le propriétaire gerant : A. COUESLANT.



FABRIQUE DE MONTRES

H. SARDA, 33, Quai Vall-Picard, BESANÇON (Doubs).

Envoi (gratis et franco) des Catalogues illustrés de MONTRES OR, ARGENT, NICKEL, ACIER

Régulateurs et Chronomètres — Chaînes et Suspendus Catalogue n° 1 : 1^{er} à Paris, 2^o à Besançon, 3^o à Genève, 4^o à Lausanne, 5^o à Montreux, 6^o à Yverdon, 7^o à Vevey, 8^o à Evian, 9^o à Annecy, 10^o à Chambéry, 11^o à Grenoble, 12^o à Lyon, 13^o à Marseille, 14^o à Nice, 15^o à Cannes, 16^o à Gênes, 17^o à Turin, 18^o à Milan, 19^o à Venise, 20^o à Rome, 21^o à Naples, 22^o à Florence, 23^o à Bologne, 24^o à Padoue, 25^o à Vicence, 26^o à Vérone, 27^o à Mantoue, 28^o à Modène, 29^o à Parme, 30^o à Reggio, 31^o à Ferrare, 32^o à Ravenne, 33^o à Forlì, 34^o à Cesena, 35^o à Imola, 36^o à Faenza, 37^o à Ravenna, 38^o à Ancona, 39^o à Pescara, 40^o à Teramo, 41^o à Ascoli, 42^o à Macerata, 43^o à Pesaro, 44^o à Fano, 45^o à Senigallia, 46^o à Osimo, 47^o à Cupra, 48^o à Fabriano, 49^o à Anagnino, 50^o à Terracina, 51^o à Fondi, 52^o à Ardea, 53^o à Ladispoli, 54^o à Cerveteri, 55^o à Ladispoli, 56^o à Cerveteri, 57^o à Ladispoli, 58^o à Cerveteri, 59^o à Ladispoli, 60^o à Cerveteri.